



Journée internationale de solidarité avec l'Ukraine : les syndicats pour la paix !

La Confédération Force Ouvrière (FO) s'associe à la journée internationale de solidarité avec l'Ukraine organisée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Déjà mobilisée à Bruxelles le 24 février et à Paris le 26 février, FO réitère son appel à la paix et au cessez-le-feu à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. FO réitère également son message de solidarité envers la population, les travailleurs et leurs familles, les syndicats en Ukraine ainsi qu'envers les nombreux exilés.

Comme FO salue le courage et est pleinement solidaire de toutes celles et tous ceux qui protestent contre la guerre en Russie ou en Biélorussie.

L'entête du manifeste de la Confédération Internationale des Syndicats Libres à sa fondation en 1949 résonne plus que jamais : « pour le pain, pour la paix, pour la liberté ! »

L'activation, pour la première fois, de la directive de l'UE de 2001 sur la protection temporaire des personnes fuyant le conflit et une mobilisation massive du mécanisme de protection civile et de l'aide humanitaire de l'UE était indispensable. FO est engagée dans les discussions avec les autorités françaises pour assurer un accueil digne et décent des réfugiés ainsi que l'exercice de leurs droits en matière de logement et d'hébergement, d'accès aux services publics ou encore d'insertion sur le marché du travail.

FO se joint au message du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies condamnant toute discrimination dans le suivi des exilés ayant fui l'Ukraine et rappelle plus largement que l'exigence de dignité, d'humanité et de solidarité s'applique à n'importe quel réfugié, indépendamment de son origine ou de sa couleur de peau.

Paris, 15 mars 2022

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ malexandre@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.82.88